

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20221208-2022-76-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 16/12/2022

OBJET :
**Rapport Développement
durable**

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le premier décembre, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Sylvain BERRIOS,

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Dan LERT,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la
Séance 16

Représentés
par mandat 7

Absents 7

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

*Sylvain RAIFAUD,
François VAUGLIN,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Dan LERT
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Sylvain BERRIOS*

La majorité des membres étant présente,

Madame DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Au-delà de l'obligation réglementaire qui concerne les collectivités de plus de 50 000 habitants, le rapport de développement durable permet de s'interroger sur les pratiques et d'évaluer leur impact et leur efficacité.

Cet exercice de synthèse, piloté collectivement, favorise une appropriation de la démarche par les services de l'établissement, qui doivent rendre compte chaque année des progressions réalisées. Il incite à conduire des projets de façon transversale et à développer des initiatives nouvelles.

Seine Grands Lacs s'est engagé depuis une quinzaine d'années dans une politique de développement durable ambitieuse, renforcée par l'arrêté préfectoral de 2011, qui en reconnaissant l'établissement comme EPTB, a élargi ses compétences en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que de préservation, gestion et restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Par ailleurs, l'EPTB est propriétaire d'un vaste domaine foncier (12 000 hectares dont 3 000 de forêt) à haute valeur environnementale (zone RAMSAR, sites Natura 2000), pour lequel il se doit d'être exemplaire, tant en termes de préservation que de gestion. Au regard de l'intérêt général, les actions mises en œuvre doivent par conséquent être tout à la fois économiquement efficaces, socialement équitables et écologiquement tolérables, le social étant un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

Dans ce cadre, la finalité de la politique durable de l'EPTB vise 4 grands objectifs :

- La lutte contre le changement climatique, l'adaptation et la protection des ressources,
- La préservation des milieux et de la biodiversité,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires,
- Le fonctionnement durable au quotidien et l'amélioration du cadre de travail.

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse hydrologique, associée à des températures estivales élevées, qui a eu pour conséquence un étiage des cours d'eau précoce et sévère, nécessitant un soutien des 4 lacs-réservoirs anticipé de plus d'un mois (démarrage entre fin mai et mi-juin au lieu du 1^{er} juillet).

En partenariat avec la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, Seine Grands Lacs a souhaité contribuer à une étude menée par l'OCDE visant à mieux connaître les impacts socio-économiques et les effets combinatoires de la raréfaction de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, du risque d'étiage à l'échelle du bassin versant de la Seine et à identifier les leviers de résilience à activer. L'année 2022 a permis de cadrer le périmètre de cette étude dont le lancement est prévu début 2023 pour une durée de 18 mois.

La transition énergétique est un enjeu important de la politique durable de l'EPTB qui a adopté en 2021, un plan pluriannuel en la matière. Il identifie plusieurs axes de travail, dont l'exploitation des potentiels des ouvrages et emprises de l'EPTB pour produire de l'énergie. Cela s'est traduit cette année par la réalisation des travaux préparatoires à l'installation d'une nouvelle centrale hydro-électrique au niveau de la prise d'eau sur la rivière Aube. Par ailleurs, les projets de développement du photovoltaïque en toiture ou flottant continuent.

En termes de biodiversité, le Comité syndical de Seine Grands Lacs a approuvé, le 31 mars 2022, sa Stratégie au regard des lacs-réservoirs. Elle se décline autour de trois grands axes :

- Protéger, gérer, valoriser les milieux aquatiques terrestres,
- Sensibiliser et former tous les publics à la biodiversité,
- Travailler en réseau pour agir pour la biodiversité.

Ainsi, afin de rétablir le bon état écologique de la Marne à Saint-Dizier, l'établissement a lancé un chantier de réalisation d'une passe à poissons permettant aux différentes espèces de remonter la rivière. Financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie, ces travaux coûteront 2,588M € HT.

L'année 2022 marque également une étape importante pour les « Étangs de la Champagne-humide », le plus vaste site Ramsar métropolitain qui s'étend sur les départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne. Co-animé par Seine Grands Lacs et le Parc Naturel régional de la Forêt d'Orient, ce site dispose aujourd'hui d'un document d'orientation et d'un programme d'actions, dont les objectifs ont été définis suite à des rencontres et des ateliers thématiques réunissant une grande diversité d'acteurs locaux. Une première mise en œuvre des actions se déroulera de 2023 à 2025. Son coût s'élèvera à plus de 700 000 € et sera financé par les maîtres d'ouvrage, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Grand Est, et l'État.

En termes de développement durable, l'aménagement de Seine-Bassée, est un projet phare pour Seine Grands Lacs. Outre les visées de revalorisation environnementale d'un site aujourd'hui dégradé, il présente un chantier écologiquement exemplaire. En 2022, les travaux de défrichement ont été réalisés avec l'objectif d'obtenir un gain net de biodiversité, en défrichant des zones homogènes et pauvres en diversité pour laisser place à un nouveau biotope.

Par ailleurs, lors des travaux de réalisation des quais de déchargement par voie fluviale, des frayères ont été réalisées afin d'abriter les pontes d'œufs de la population piscicole locale.

Enfin, en 2022, Seine Grands Lacs a poursuivi plusieurs objectifs visant à renforcer son exemplarité environnementale :

- Les enjeux écologiques ont été au cœur des échanges avec les maîtres d'ouvrage des différents PAPI portés par l'EPTB, notamment dans le cadre du renouvellement du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes ;
- Le plan de désamiantage des ouvrages hydrauliques a été poursuivi, via notamment la fin de la rénovation de l'ouvrage de régulation et de la drôme de la prise d'eau Seine à Courtenot. Au total le coût de l'opération s'élève à 1 750 000 €, ce qui témoigne de l'ambition du Plan de désamiantage de l'EPTB.
- La pérennisation du télétravail a permis de continuer à réduire les trajets domicile-travail des agents ;
- La réduction et verdissement de la flotte automobile;
- La dématérialisation des procédures;
- L'amélioration de la performance énergétique des propriétés de l'EPTB...

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU le Rapport Développement durable 2022 du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : **APPROUVE** le Rapport Développement durable 2022 du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr